

Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations

Le **04 OCT. 2023**

Objet : Dossier de demande de subvention 2024

Madame, Monsieur, *chère Praticte, cher Praticte,*

Au-delà des aides en nature telles que la mise à disposition de salles ou d'équipements dans l'organisation de votre fonctionnement ou de vos manifestations, la Commune de Colombelles, sous certaines conditions, peut aider financièrement votre association.

Pour ce faire, un **dossier de demande de subvention pour l'année 2024** est téléchargeable sur le site de la Commune www.colombelles.fr ou à défaut sur demande à l'adresse suivante : compta@colombelles.fr

Votre demande de subvention fera l'objet d'une attention particulière et son analyse portera notamment sur :

- l'activité de votre association, qui doit nécessairement concourir à l'intérêt collectif des habitants de Colombelles,
- la participation de l'association à des manifestations dans la commune,
- le respect du cadre imposé du dossier de demande (présentation exhaustive de la situation financière, fourniture de toutes les annexes dûment renseignées).

Le calendrier d'examen de vos demandes de subventions est le suivant :

- **Retour des dossiers complets** : 6 novembre 2023
- **Décision d'attribution** : à la fin du 1^{er} trimestre 2023 dans le cadre du vote du budget 2024.

Le Service des finances se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire (téléphone : 02.56.27.50.82 ou par courriel à l'adresse : compta@colombelles.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Marc Pottier
Marc POTTIER

